

# Appel à candidatures pour l'inscription au mastère de recherche comptabilité à l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) 2020/2021

- L'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) organise un autre concours pour la sélection de candidats aux mastère de recherche comptabilité pour l'année universitaire 2020-2021.
- Spécialités demandées : Comptabilité et équivalent
- La sélection se fait en 6 étapes :

	<b>Etape</b>	<b>Date à retenir</b>
<b>1</b>	Dépôt de candidatures sur le site <a href="http://www.iscae.rnu.tn">www.iscae.rnu.tn</a>	du 24 juillet au 07 septembre 2020
<b>2</b>	Affichage de la liste des candidats présélectionnés sur la base d'une moyenne corrigée (voir annexe 1)	A partir du 08 septembre 2020
<b>3</b>	Entretien de sélection et dépôt du dossier administratif (voir annexe 2)	Entre le 14 et le 18 septembre 2020
<b>4</b>	Affichage de la liste des étudiants acceptés sur le site <a href="http://www.iscae.rnu.tn">www.iscae.rnu.tn</a>	A partir du 21 /09/ 2020
<b>5</b>	Inscription sur le site <a href="http://www.inscription.tn">www.inscription.tn</a>	Avant le 01 octobre 2020
<b>6</b>	Démarrage des cours	Au plus tard le 01 octobre 2020

## Annexe 1 : Critères de présélection des étudiants

La moyenne corrigée est calculée, en tenant compte des informations saisies par le candidat sur le site de l'ISCAE, selon la formule suivante :

- *Pour les étudiants titulaires d'une licence*

$$MC = \frac{\text{Moyennecorrigée1} + \text{moyennecorrigée2} + \text{moyennecorrigée3}}{3} + \text{Bonus}$$

Avec :

Moyenne corrigée n = moyenne de l'année n – malus de l'année n

Avec :

Malus :

$$\left\{ \begin{array}{l} -0.5 \text{ pour chaque redoublement ;} \\ -0.25 \text{ pour chaque session de contrôle.} \end{array} \right\}$$

Bonus :

$$\left\{ \begin{array}{l} +0 \quad \text{si total crédit des deux premières années} \leq 100 ; \\ +0.5 \quad \text{si } 101 \leq \text{total crédit des deux premières années} \leq 110 ; \\ +1 \quad \text{si } 111 \leq \text{total crédit des deux premières années} \leq 120. \end{array} \right\}$$

- *Pour les étudiants titulaires d'une maîtrise*

$$MC = \frac{\text{moyennecorrigée1} + \text{moyennecorrigée2} + \text{moyennecorrigée3} + \text{moyennecorrigée4}}{4}$$

Avec :

Moyenne corrigée n = moyenne de l'année n – malus de l'année n

Avec :

Malus :

$$\left\{ \begin{array}{l} -0.5 \text{ pour chaque redoublement ;} \\ -0.25 \text{ pour chaque session de contrôle.} \end{array} \right\}$$

## **Annexe 2 : Entretien de sélection et dépôt du dossier administratif**

Les candidats présélectionnés sont invités à se présenter à l'ISCAE pour un entretien de sélection munis de leurs dossiers administratifs.

Le dossier administratif contient :

1. Une copie de la CIN ;
2. Une copie certifiée conforme du diplôme obtenu ou à défaut de l'attestation de réussite ;
3. Une copie certifiée conforme de chaque relevé de notes des années de licence ;
4. Une copie certifiée conforme du relevé de notes et de l'attestation du baccalauréat ;
5. Tout autre document permettant d'étoffer le dossier du candidat lors de la sélection définitive, comme par exemple : certificats de langues, de comptabilité ou d'informatique, diplôme de master, attestation de stage, attestation de travail, attestation de participation à la vie associative, etc..) ;
6. Une lettre de motivation ;
7. [Pour les candidatures en « hors quota »] une ou plusieurs attestations de travail justifiant une expérience professionnelle de plus de trois ans.